



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 JUILLET 2019 à 18h

Présents : MM RIPOCHE, DESSIRIEIX, BURBAUD , LAIDET Alain, PINAUD, COUVIDAT, Mme PLANTEVIGNE, Mme PERVERY, Mme RODET, MM MESNARD, TRAINAUD, LAIDET Michel, Mme ROY Françoise, Mr BONNEAU, MM VIGNAUD, TURQAT, Mme BASSET, MM GODICHAUD, ROY Francis, COBERAC, FOURNIER, PHELIPPEAU, LESAGE, GAUVIN, CHAUVET.

Excusés : MM FOUCHIER BOURINET, PANNETIER, VOUDON, Mme ROBERT-MORISSET, Mme VANDESTICK.

Monsieur FOUCHIER Michel a donné procuration à Monsieur ROY Francis.

POLE ASSAINISSEMENT – EAU POTABLE

Le conseil communautaire, après vote (16 pour, 8 abstentions et 3 contre) opte pour l'harmonisation des tarifs des redevances assainissement collectif à compter du 1^{er} janvier 2020.

Les contrôles de CVM se feront sur les communes de Mareuil, Vaux-Rouillac et Courbillac fin août / début septembre.

Il est approuvé les modifications statutaires et la labellisation EPAGE du SYMBA suite à l'adhésion de la Communauté de communes Charente Arnoult Cœur de Charente (17).

BATIMENT A VENDRE

Le conseil souhaite que la Communauté de Communes du Rouillacais fasse valoir son droit de préemption sur la vente du bâtiment appartenant à l'association « plein feu » dans la ZE le Lantillon à ROUILLAC.

MOTION SUR LE REGROUPEMENT DES TRESORERIES

L'assemblée délibérante se prononce à l'unanimité contre le regroupement des trésoreries.

AVIS SUR LE SRADETT

Le conseil donne son avis sur la rédaction du SRADETT Nouvelle Aquitaine à savoir :

Les décisions d'urbanisme doivent être impérativement en phase avec le SCOT, exclure la filière viticole dans le calcul des terres urbanisables, et revoir le thème déchets.

Des informations complémentaires seront apportées avant la fin de l'année sur différents points.

DEBAT SUR L'ASSOCIATION CULTURELLE « la Palène »

Le Président informe que la commission « La Palène » a été conviée à une réunion avec l'association « La Palène » pour entendre et comprendre leur besoin de financement pour la nouvelle saison 2019/2020. Le devenir de l'association, dans les prochaines années, a également été évoqué.

Une autre réunion aura lieu avec le conseil communautaire et le conseil municipal de Rouillac en septembre.

ASSOCIATION « Maisons Paysannes »

Suite à la liquidation de cette association, le conseil accepte le rachat de l'actif mobilier pour une valeur totale de 545€ à payer à Maître HIROU, mandataire.

PERSONNEL

Il est décidé de créer les postes suivants et les primes suivantes :

Création de postes :

- **un poste d'adjoint technique** pour surcroît d'activités à raison de 15h par semaine du 5 août au 31 octobre 2019
- **un poste d'ingénieur principal** à compter du 16 septembre 2019 à temps complet
- **un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe** à temps complet au 1^{er} octobre 2019 (suite à avancement de grade après examen professionnel).

Institution de primes

- **PSR (prime de service et de rendement) et ISS (indemnité spécifique)** pour le grade d'ingénieur principal.

APPLICATION MOBILE

Une présentation de l'application mobile Intramuros est faite au conseil. A l'issue de cette présentation, il est convenu de souscrire à l'offre et de déployer l'application sur l'ensemble du territoire. Le coût est de 117,50€ HT/mois.

DIVERS

- Suite à l'attribution des sièges des conseillers communautaires en 2020, et l'impossibilité de la règle de l'accord local et par conséquence d'accepter la règle du droit commun soit 28 sièges, les élus souhaitent qu'un courrier soit envoyé à la Préfecture et au Ministère de l'intérieur relatant leur mécontentement.
- Le Président informe l'assemblée que la convention nationale de l'ADCF aura lieu les 29-30-31 octobre 2019 à NICE.
- Prochaine réunion communautaire le 16 SEPTEMBRE.

A 20h, le Président lève la séance.